



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUILLET 2012

DELIBERATION RELATIVE A L'ADOPTION DU MONTANT DES REMUNERATIONS DES FORMATIONS REALISEES AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS ET AU TITRE DES ACTIVITES DE JURY ET DE RECRUTEMENT PAR DES PERSONNELS EXTERIEURS A BORDEAUX 3

Le 13 juillet 2012, le Conseil d'Administration, réuni sous l'administration provisoire de Monsieur Patrice BRUN,

- ➔ a adopté le montant des rémunérations des formations réalisées au titre de la formation continue des personnels et au titre des activités de jury et de recrutement par des personnels extérieurs à Bordeaux 3 .

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 13 juillet 2012.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	0

L'Administrateur Provisoire,

Patrice BRUN